



APPEL DE PROPOSITIONS

Guide de présentation des candidatures pour le
déploiement régional de
l'École des entrepreneurs du Québec
dans le cadre du

**Plan budgétaire 2019-2020
du gouvernement du Québec**

*Économie
et Innovation*
Québec 

 **ÉCOLE DES
ENTREPRENEURS
DU QUÉBEC**

Table des matières

1. CONTEXTE	3
2. LE MODÈLE DE L'ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC	4
3. LES OBJECTIFS	4
4. ORGANISMES PORTEURS D'UNE PROPOSITION.....	5
5. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'APPEL DE PROPOSITIONS.....	5
6. CRITÈRES D'ÉVALUATION	6
7. BUDGET DE L'ÉCOLE DES ENTREPRENEURS	6
8. ÉCHÉANCE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS	6
9. PRÉSENTATION DES DEMANDES	7

1. CONTEXTE

L'École des entrepreneurs du Québec se définit par l'idée de rassembler, sous un même toit, une concentration d'expertises pour offrir sur le territoire québécois, un éventail de formations sur mesure pour le développement des compétences entrepreneuriales. Concrètement, l'intention est de rassembler « l'expertise entrepreneuriale » et de la rendre accessible aux entrepreneurs, mais également aux organismes de développement économique des différentes régions du Québec

L'École vise à former de nouvelles générations d'entrepreneurs qui participeront activement à la croissance et au rayonnement de l'économie québécoise. Pour ce faire, l'École mise en premier lieu sur le développement du talent entrepreneurial des entrepreneurs qui la fréquente, peu importe leur projet d'entreprise.

L'École des entrepreneurs du Québec propose des activités de formations exclusivement dédiés au développement des compétences entrepreneuriales pour la création, la croissance et l'acquisition d'entreprise. Les formations offertes portent sur le prédémarrage, le démarrage, la croissance et l'acquisition d'entreprise ainsi que sur des thématiques spécifiques reliés.

Dans le cadre du Plan budgétaire 2019-2020 du gouvernement du Québec, il est prévu le déploiement de l'offre de services de l'École des entrepreneurs du Québec dans quatre nouvelles régions de la province afin de canaliser de façon structurée et collective l'offre de formation faite aux entrepreneurs et pour la rendre facilement accessible sous forme présentielle ou virtuelle en fonction des besoins des entrepreneurs.

Cette offre se déploiera de façon complémentaire avec l'ensemble des organismes en accompagnement d'entreprises déjà en place afin de stimuler l'entrepreneuriat, d'outiller le plus grand nombre d'entrepreneurs québécois et de répondre à leurs besoins spécifiques en matière de compétence entrepreneuriale.

L'appel de propositions porte sur le déploiement du service dans quatre nouvelles régions du Québec selon le modèle de l'École des entrepreneurs du Québec.

2. LE MODÈLE DE L'ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC

L'École des entrepreneurs du Québec est un organisme sans but lucratif gouverné par **un (1) conseil d'administration**. Sa composition sera ajustée en fonction du déploiement de l'offre de service dans les différentes régions du Québec et inclura la présence majoritaire d'entrepreneurs provenant des régions, notamment celles où l'organisme s'implantera. L'École est dirigée par **une (1) direction nationale** appuyée de **directeurs régionaux**. Composé d'acteurs socio-économique de la région, **un (1) comité aviseur** vient en appui à chacune des coordinations régionales.

L'École des entrepreneurs du Québec permet aux entrepreneurs d'avoir accès à un lieu dédié uniquement aux entrepreneurs pour ainsi pouvoir bénéficier d' :

- 2.1. un catalogue de plus d'**une centaine (100) d'activités thématiques** disponibles en présentiel et en virtuel, en plus d'une série de **grandes conférences** diffusées simultanément sur l'ensemble du territoire québécois;
- 2.2. une bonification de la formation par une série de « **parcours** » sur les défis et les occasions qu'apporte le développement d'une entreprise, notamment par l'intégration des technologies numériques;
- 2.3. un **espace collaboratif** pour les entrepreneurs afin qu'ils échangent et collaborent entre eux. Cet espace des entrepreneurs recevra aussi de grandes conférences, des lunchs partenaires, des témoignages d'entrepreneurs de la région et des activités de réseautage thématiques;
- 2.4. un **centre de vigie** où seront compilées statistiques et données afin d'appuyer le développement de contenu de formation, de quantifier l'évolution de l'entrepreneuriat au Québec et d'identifier des opportunités d'affaires pour la réussite des entrepreneurs.

3. LES OBJECTIFS

Les objectifs principaux du déploiement provincial de l'École des entrepreneurs du Québec sont de :

- canaliser de façon structurée et collective l'offre de formation faite aux entrepreneurs pour la rendre facilement accessible sous forme présentielle ou virtuelle en fonction des besoins des entrepreneurs;
- rendre accessible, sous un même toit, l'ensemble des formations existantes pour le développement des compétences entrepreneuriales au Québec;
- desservir une clientèle à travers le Québec de façon présentielle et/ou virtuelle;
- référer les entrepreneurs vers les partenaires existants selon leurs besoins.

4. ORGANISMES PORTEURS D'UNE PROPOSITION

Les organismes admissibles à l'appel de propositions sont : les villes, les municipalités régionales de comté (MRC), les organismes de développement économique et les établissements d'enseignement.

Toutefois, sont exclus, les corporations à but lucratif, les organismes qui n'offrent pas de services directs aux entrepreneurs (organisme de promotion, regroupement et/ou de réalisation d'études et de recherches, etc.), ainsi que les associations et réseaux d'affaires.

Le porteur d'une proposition (organisme admissible) aura pour mandat d'offrir un soutien technique à l'École des entrepreneurs du Québec. Il aura pour mandat de participer à la mise en place de l'École des entrepreneurs du Québec en région et de mettre sur pied un comité aviseur régional.

Présidé par le directeur régional, le comité aviseur assurera, entre autres, une veille régionale sur les besoins des entrepreneurs en termes de développement des compétences entrepreneuriales. Les membres du comité seront appelés à faire des recommandations d'activités, de conférences, d'ateliers ou de programmes de formation spécifiques pour répondre aux besoins des entrepreneurs de leur région et faire évoluer l'offre de services.

5. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'APPEL DE PROPOSITIONS

Dans le cadre de l'appel de propositions, le déploiement de l'offre de service de l'École des entrepreneurs du Québec devra répondre aux principes généraux suivants :

- 5.1.** respecter le modèle de gouvernance actuel de l'École des entrepreneurs du Québec;
- 5.2.** démontrer une excellente concertation entre les partenaires régionaux du développement économique, de l'entrepreneuriat et de la formation;
- 5.3.** proposer trois (3) entrepreneurs de la région pouvant siéger au sein du comité aviseur régional et en présenter leur profil;
- 5.4.** présenter le profil entrepreneurial de la région et principalement celui représentant les entreprises de moins de dix employés;
- 5.5.** obtenir un appui financier d'un minimum de 40 000 \$ par année de la Ville/MRC ou d'autres sources de financement publiques et/ou privées sur une période de trois (3) ans. (une ou des lettre(s) d'intérêt doit/doivent accompagner le dépôt de la proposition en précisant le montant financier proposé);
- 5.6.** présenter une équipe d'au moins cinq formateurs-entrepreneurs provenant de la région (les profils professionnels devront être joints à la demande);

- 5.7. proposer des façons de faire et/ou partenariats favorisant le rayonnement de l'offre de services dans les régions voisines (l'inter régionalité est une priorité).

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation des propositions sont basés sur les pratiques du modèle de l'École des entrepreneurs du Québec. Les facteurs de succès prépondérants du modèle sont :

- une proposition concertée entre les partenaires de développement économique, de l'entrepreneuriat et de la formation;
- une présence importante d'entreprises de moins de dix employés sur le territoire;
- la constitution d'un comité aviseur régional;
- la qualité et l'expertise de l'équipe de formateurs-entrepreneurs;
- l'appui financier disponible pour la mise en place de l'offre de service de l'École des entrepreneurs du Québec dans la région;
- l'appui technique disponible pour l'accueil et l'implantation;
- la valeur ajoutée de l'emplacement retenu pour les entrepreneurs;
- le rayonnement dans d'autres régions du Québec.

7. BUDGET DE L'ÉCOLE DES ENTREPRENEURS

Le déploiement de l'offre de services de l'École des entrepreneurs du Québec représente, du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022, un budget total de 9,44 M\$. Ce montant inclut une aide financière du gouvernement du Québec qui ne pourra excéder 60 % du coût total. La balance du financement doit provenir d'autres sources publiques et/ou privées dont 40 000 \$ fournis annuellement par la région. (voir point 9.7)

8. ÉCHÉANCE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS

5 septembre 2019	Lancement de l'appel de propositions
Du 5 septembre au 25 octobre 2019	Réception des demandes
octobre 2019	Analyse des demandes

La date limite pour la réception des demandes est le 25 octobre 2019, à 16 h.

9. PRÉSENTATION DES DEMANDES

La demande doit être rédigée en français de façon claire et précise en complétant le formulaire web réservé à cet effet. Cliquez ici pour accéder au [formulaire en ligne](#).

La demande doit présenter :

- 9.1. l'**identification de l'organisme d'accueil** qui agira à titre de facilitateur et en soutien technique;
- 9.2. la **concertation du milieu** par la présentation des partenaires du projet incluant des acteurs du développement économique, de l'entrepreneuriat et de la formation ou d'autres partenaires pertinents (des lettres d'appuis sont exigées et elles doivent être mises en annexe à la demande);
- 9.3. la **description du contexte régional** (incluant une description du tissu entrepreneurial);
- 9.4. l'équipe d'au moins **cinq (5) formateurs-entrepreneurs**, (les profils professionnels des formateurs doivent être mis en annexe à la demande);
- 9.5. la présentation du profil d'au moins **trois (3) membres du comité aviseur régional**;
- 9.6. des **profils d'entrepreneurs** de la région susceptibles de siéger sur le conseil d'administration de l'École des entrepreneurs du Québec;
- 9.7. l'**appui financier** de la Ville/MRC ou autres sources de financement pour un montant de 40 000 \$ annuellement sur une période de trois (3) ans (2019-2020 à 2021-2022) (une lettre d'intérêt de l'appui financier est exigée et doit être mise en annexe à la demande).
- 9.8. la présentation de l'**emplacement** suggéré pour déployer l'offre de services et la démonstration de la valeur ajoutée pour les entrepreneurs;
- 9.9. la **pertinence** de déployer l'offre de services de l'École des entrepreneurs du Québec dans la région (incluant s'il y a lieu les défis que pourrait comporter cette implantation);
- 9.10. Le potentiel interrégional et l'identification de partenariats manifestés pouvant contribuer à ce déploiement.

Veillez envoyer, par voie électronique, votre formulaire dûment complété avant le 25 octobre 2019 16 h.

Pour toute question concernant cet appel de propositions, vous pouvez écrire à l'adresse courriel suivante : questions@eequebec.com.